



Aix-en-Provence, le 29 août 2012

Infos pour les IEEAC

Voici un point sur quelques dossiers importants concernant les IEEAC.

1) Emplois fonctionnels:

Une première liste d'agents promus en 2012 a été officialisée par le Secrétariat général fin juin. Elle comporte 14 HEA (CUTAC) et 10 1015 (CSTAC) et 2 CTAC (indice 966).

Une 2^{ème} liste sera établie d'ici à décembre 2012.

Le SG recueillera les propositions des services en octobre et procédera aux derniers arbitrages. Le SNICAC fera le point avec le SG avant validation de la liste.

2) Recrutement IEEAC en 2012 :

Le recrutement prévu en 2012 était de 19 IEEAC dont :

- 10 concours externe
- 5 concours interne
- 4 Sélection pro

Toutes les places offertes aux concours interne et à la Sélection professionnelle n'ont pas été prises.

Le SNICAC a donc demandé et obtenu au SG le report des places non utilisées vers le concours externe comme le prévoit le statut IEEAC.

Finalement 13 élèves IEEAC issus du concours externe rentreront à l'ENAC en septembre.

Environ 35 IEEAC partiront en retraite en 2012. Depuis 2007, le corps des IEEAC se voit appliquer la règle RGPP du « 1 départ à la retraite sur 2 non remplacé ».

Entre 2007 et 2012, l'effectif IEEAC en fonction à la DGAC est passé de 740 à 660.

3) Détachements dans le corps des IEEAC :

Dans le cadre de la loi MOPP (mobilité et parcours professionnels dans la FP) du 3 août 2009, la CAP IEEAC du 10/07/2012 a retenu 6 agents (3 ITPE, un IEF et 2 attachés analystes) pour être détachés dans le corps des IEEAC à compter du 1^{er} janvier 2013.

Le SNICAC souhaite la bienvenue dans le corps à ces collègues.

Au 01/01/2012, 6 autres agents avaient déjà été détachés dans le corps des IEEAC.

